

METALEXIKOGRAPHIE



Les sémiotiques du dictionnaire

Michaela Heinz (éd.)

T Frank & Timme

Verlag für wissenschaftliche Literatur

Michaela Heinz (éd.) Les sémiotiques du dictionnaire

Metalexikographic, Band 4

Les sémiotiques du dictionnaire

Actes des « Cinquièmes Journées
allemandes des dictionnaires »

Édités par Michaela Heinz

FFrank & Timme

Verlag für wissenschaftliche Literatur

Couverture : atelier eilenberger, Taucha bei Leipzig (d'après Anon., *Neuester Orbis Pictus* oder Die Welt in Bildern für fromme Kinder. Neuhaldensleben : chez C. A. Eyraud, 1838)

ISBN 978-3-7329-0000-8

ISSN 1867-2078

© Frank & Timme GmbH Verlag für wissenschaftliche Literatur
Berlin 2014. Alle Rechte vorbehalten.

Das Werk einschließlich aller Teile ist urheberrechtlich geschützt.
Jede Verwertung außerhalb der engen Grenzen des Urheberrechtsgesetzes ist ohne Zustimmung des Verlags unzulässig und strafbar.
Das gilt insbesondere für Vervielfältigungen, Übersetzungen, Mikroverfilmungen und die Einspeicherung und Verarbeitung in elektronischen Systemen.

Herstellung durch das atelier eilenberger, Taucha bei Leipzig.
Printed in Germany.
Gedruckt auf säurefreiem, alterungsbeständigem Papier.

www.frank-timme.de

À Josette Rey-Debove et Alain Rey,
premiers sémioticiens du dictionnaire

Table des matières

MICHAELA HEINZ

Introduction9

JOSETTE REY-DEBOVE (†)

Le métalangage dans les dictionnaires du XVII^e siècle (Richelet, Furetière, Académie)..... 15

ALISE LEHMANN

Lectures du dictionnaire : lecture naïve vs lecture avertie27

CAMILLE MARTINEZ

Présentation et statut des variantes graphiques dans l'article de dictionnaire : les évolutions récentes du *Petit Larousse* et du *Petit Robert*.....47

CHRISTINE JACQUET-PFAU

Le signe de la féminisation dans les dictionnaires d'usage du français67

DANIELLE CANDEL

Sémiotique de la prescription dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (9^e éd.) – Évolution et influences89

ANNICK FARINA

Les marques d'usage dans les dictionnaires monolingues français : l'exemple du *Petit Robert* 111

VALERIA ZOTTI

Les renvois analogiques du *Petit Robert* : un système sémiotique complexe 133

MAHFOUD MAHTOUT

Approche sémiotique de la racine dans les dictionnaires bilingues arabe-français et berbère-français : le cas des dictionnaires de Beaussier et de Foucauld 163

BERNARD BOSREDON

Les personnes dans le dictionnaire illustré : article, image et légende 183

RENATE FISCHER

Les racines de la lexicographie des langues des signes : L'Épée, Ferrand, Jarisch et Pélissier	199
---	-----

FRANÇOISE BONNAL-VERGÈS

1784, abbé Jean Ferrand, Chartres : sémiotique du premier dictionnaire de la langue des signes française	225
---	-----

Les contributeurs	261
-------------------------	-----

MICHAELA HEINZ

Introduction

Tout est signe et tout signe est message.

Marcel Proust

Le texte du dictionnaire le plus simple offre déjà
une extrême complexité sémiotique, et chaque élément
y dépend de la totalité virtuelle d'un message jamais lu.

Alain Rey¹

Pendant des décennies, Josette Rey-Debove et Alain Rey ont conçu et réalisé un nombre important de dictionnaires de langue qui comptent parmi les meilleurs au monde. Ils ont donc exercé le métier de « lexicographes », ils ont pratiqué ou pratiquent encore la « lexicographie ». Or ces étiquettes, si elles sont justes d'un certain point de vue, leur sont attribuées avant tout par les « méta-lexicographes » et autres critiques de dictionnaires. Eux-mêmes prennent plutôt leurs distances avec les termes en question et les notions qu'ils impliquent. À tenir compte, par exemple, des remarques suivantes, on supputera quelles en sont les raisons :

« La définition lexicographique a de tous temps été l'objet de violentes attaques ou d'un mépris amusé de la part de ceux qui y cherchent une description précise du monde ou du langage. On fera remarquer que cette situation est d'abord liée à une question quantitative. Un dictionnaire moyen de 50.000 mots contient au moins 100.000 définitions : le critique a la partie belle. D'autre part, ces 100.000 définitions représentent des réponses OBLIGATOIRES à des problèmes souvent insolubles. Le lexicographe n'a pas le choix de ne pas répondre ; on n'a jamais vu dans un dictionnaire de remarques telles que « Ici, nous avouons notre incapacité à définir » ou « Cette définition est un pis aller en attendant mieux ». Or, en

1 Alain Rey, *De l'artisanat du dictionnaire à une science du mot* (2008 : 93).

fait, la situation suggérée par ces remarques est très fréquente, et le lexicographe la vit chaque jour. Mais le lexicographe n'est pas un savant : c'est un homme d'action que la réalité contraint à des solutions, bonnes ou mauvaises, et qui ne peut jamais s'abstenir. Une fois la macrostructure élaborée [...], il n'est plus libre de se déclarer incompetent dans aucun cas. C'est pourquoi on dit que la lexicographie est un art, une pratique, une technique, un 'bricolage', voire une cuisine. » (Rey-Debove 1971 : 194).

« La rédaction [...] d'un important dictionnaire de langue, puis de plusieurs ouvrages de référence, m'a permis [...] de ne pas perdre de vue la pratique. [...] / Cependant, pour que vive la théorie, la pratique de l'artisanat lexicographique m'a conduit insensiblement à la sémantique, à l'analyse des discours, à la sociolinguistique, à la sémiotique. » (Rey 2008 : 7).

La lexicographie est donc considérée comme « un art, une pratique, une technique, un 'bricolage', voire une cuisine² » par Rey-Debove, comme « un artisanat » par Alain Rey. À une époque où la linguistique pure et dure ne jurait que par le structuralisme et la grammaire générative, l'intuition et le savoir-faire des lexicographes n'étaient pas appréciés à leur juste valeur. Ce qui a amené Alain Rey, « pour que vive la théorie » à se tourner « insensiblement » vers la sémantique, l'analyse des discours, la sociolinguistique, la sémiotique. Et ce sera cette dernière qui prendra désormais une grande place dans ses travaux. À preuve ses *Théories du signe et du sens* (en deux volumes ; Paris : Klincksieck, 1973 et 1976) ; ses contributions à la revue spécialisée *Semiotica* (Berlin : de Gruyter) ; la co-édition – avec Thomas A. Sebeok – de la collection 'Approaches to Semiotics' ; la co-édition, encore avec Th. Sebeok, et Umberto Eco de l'*Encyclopedic Dictionary of Semiotics*

2 Cf. cette citation, encore de J. Rey-Debove : « Il paraît impossible, de prime abord, de plaider pour l'intérêt scientifique de la *lexicographie* [mise en valeur dans le texte]. L'activité lexicographique se trouve dans une situation doublement défavorable : d'une part on ne sait pas en quoi elle consiste réellement, d'autre part elle n'offre pas l'intérêt de la nouveauté. Les activités métalinguistiques sont traditionnelles, et depuis les origines du langage, on parle du langage tant sous l'aspect grammatical que lexical. Cependant la grammaire s'est intégrée progressivement à l'ensemble des sciences en donnant naissance à la linguistique, alors que la description du lexique est restée une praxis et un 'bricolage'. » (J. Rey-Debove (éd.), *La lexicographie*, in *Langages*, Septembre 1970 : [3]).

(en trois volumes ; Berlin ; New York ; Amsterdam : Mouton de Gruyter, 1986), dans lequel il signe l'article **Dictionary**.

La place accordée à la visée sémiotique est aussi au cœur des préoccupations théoriques de Josette Rey-Debove. En témoignent, entre autres, son lexique *Sémiotique* (Paris : PUF 1979), le recueil d'articles *La linguistique du signe* : Une approche sémiotique du langage (Paris : Armand Colin 1998), sa thèse d'État sur le *Métalangage* et l'autonymie (Paris : Dictionnaires Le Robert, 1978) et notamment, dès 1971, sa thèse de 3^e cycle, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains* (The Hague ; Paris : Mouton 1971) dans laquelle elle se place dans une démarche non plus de lexicographe-lexicologue mais de linguiste-sémioticienne, considérant les « mots » traités comme des signes :

« Le dictionnaire de langue est un texte métalinguistique, qui en tant que tel présente un intérêt particulier. Le signifié de ce texte constitue l'information sur le signe (mot). Nous étudierons comment le langage-outil travaille sur le langage-objet, par une approche sémiotique des niveaux de métalangue. » (Rey-Debove 1971 : 15).

C'est à l'instigation de différents linguistes, dont Louis Hjelmslev, que J. Rey-Debove écrit son *Étude linguistique et sémiotique...*³, tout en mettant à profit la conception du mot-signe de Hjelmslev, notion qui sera à la base de ses propres recherches métalinguistiques, donc sémiotiques.

Combien Josette Rey-Debove était hjelmsléviennne et, par là, sémioticiennne, est joliment dit dans ce souvenir d'Alain Rey :

« J'adorais ces moments où elle était tellement dans son Hjelmslev et dans la construction du métalangage qu'il était à peu près impossible de parler d'autre chose, mais étant donné que c'est un sujet gigantesque, finalement, on pouvait parler de tout, de cinéma, de théâtre et de tout objet dans lequel il y avait "du signe". Le centre de la pensée de Josette n'est pas, comme on pourrait croire, la lexicographie, ni même la lin-

3 « C'est alors [avec l'avènement du structuralisme] que la nécessité d'un dialogue avec les lexicographes est apparue ; L. Hjelmslev déjà, et de nombreux linguistes contemporains, notamment S. Ullmann, U. Weinreich, B. Pottier, T. Todorov ont souhaité que les lexicographes rendent compte de leurs méthodes et tentent de s'élever au-dessus des préfaces indigentes qui résument leurs intentions [...]. » (Rey-Debove 1971 : 14).

guistique, c'est la sémiotique. Elle a toujours été fascinée par la théorie du signe. » (Alain Rey, *Le dictionnaire maître de langue*, 2009 : 18)

Mais si tout langage est un système de signes⁴, cela est vrai aussi pour le dictionnaire même :

« [...] au programme purement linguistique [...] s'ajoute un programme d'utilisation, sans parler du programme économique qui constitue la base même de ce genre d'ouvrage. Le modèle du dictionnaire est alors un enchevêtrement complexe de structures linguistiques, socio-culturelles et socio-économiques qui dépasse de très loin le schéma qu'en donnent les linguistes, et qui relève d'une étude sémiotique infiniment plus générale. » (Rey-Debove 1970 : 32).

On peut donc concevoir le dictionnaire comme « un enchevêtrement complexe de structures », de systèmes signifiants – comme des « sémiotiques ». C'est en ce sens que l'on doit comprendre le thème des actes présents (et du colloque qui en était à l'origine) : *Les sémiotiques du dictionnaire*.

L'article de Josette Rey-Debove (1929–2005) sur le métalangage dans les dictionnaires du XVII^e siècle, qui ouvre ce recueil en complément aux actes proprement dits, fut publié pour la première fois en 1982 dans la collection 'Wolfenbütteler Forschungen' en tant que contribution à une rencontre de travail organisée par Manfred Höfler en 1979 autour de la lexicographie française du XVI^e au XVIII^e siècle. Ce texte est un modèle en son genre, brossant le tableau du métalangage mis en œuvre par les premiers monolingues français (nomenclature à entrées et sous-entrées, numérotation des sens, typographie distinctive, définitions avec ou sans copule, indication de la prononciation, des niveaux de langue, de l'étymologie...).

Après l'article de J. Rey-Debove, à dimension historique, viennent les contributions aux actes proprement dits. Ils traitent des difficultés que présente le décodage du dictionnaire pour l'utilisateur non averti (A. Lehmann), de la présentation des variantes graphiques dans le *Petit Larousse* et le *Petit Robert* (C. Martinez), de l'indication des signes de la féminisation (Chr.

4 « Le langage, on le sait, est un système de signes qui sert à l'expression et à la communication. » (Rey-Debove 1998 : 5).

Jacquet-Pfau), de l'évolution de la prescription dans la 9^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* (D. Candel), de la sémiotique du marquage dans le dictionnaire monolingue (A. Farina), du système des renvois analogiques du *Petit Robert* (V. Zotti), du traitement de la racine dans deux dictionnaires arabe-français et berbère-français (M. Mahtout), de la relation entre image et légende dans les dictionnaires des noms propres (B. Bosredon). Les contributions de R. Fischer et de F. Bonnal sont consacrées à l'histoire de dictionnaires intrinsèquement « sémiotiques », les dictionnaires de la langue des signes française.

Malgré la variété et la spécificité des onze contributions réunies dans ces actes, on est évidemment très loin d'avoir fait le tour des sémiotiques du dictionnaire. On ne saura pas mieux dire que Josette Rey-Debove pour qui sera le mot de la fin :

« Nous espérons avoir évoqué ici, bien que de façon cursive, en quoi la lexicographie constitue un sujet sémiotique de choix, qui soulève les problèmes les plus généraux sur le signe, et qui se situe au lieu de rencontre d'une description du système linguistique et du système socio-culturel qui interprète le monde. [...] Par l'ambition de ses objectifs, le dictionnaire [...] est une source infinie de questions extrêmement stimulantes pour le chercheur. » (Rey-Debove 1970 : 34).

JOSETTE REY-DEBOVE (†)

Le métalangage dans les dictionnaires du XVII^e siècle (Richelet, Furetière, Académie)¹

La fin du XVII^e siècle a vu paraître de façon quasi simultanée trois grands dictionnaires de langue monolingues en français : le *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses...* de Richelet (1680), le *Dictionnaire Universel (contenant généralement tous les Mots françois tant vieux que modernes, et les Termes de toutes les Sciences et des Arts...)* de Furetière (1690), et le *Dictionnaire de l'Académie françoise* (1694).

Bien que le dictionnaire de l'Académie soit le dernier paru, on sait qu'il était prévu dès 1636, et qu'il fut le premier projet de dictionnaire monolingue, inspirant ses rivaux avant de voir le jour. Richelet dit dans sa préface : « Des personnes illustres dans les lettres travaillent depuis près de 43 ans à un Ouvrage de cette nature, et toutefois, ils n'en sont pas encore venus à bout. En attendant que leur travail paraisse, et vienne heureusement remplir les vœux du public, on met en lumière ce Dictionnaire qui est une espèce d'aventurier... ». Les lenteurs du dictionnaire de l'Académie et les variations de son projet, qui s'étalent sur 58 ans (1636–1694) ont suscité, chez ceux qui s'y intéressaient, des décisions plus rapides, mais qui s'originent dans les projets académiques, soit pour les retenir, soit pour les repousser. Richelet fut conseillé par Patru, académicien depuis 1640, et protégé par lui, de telle sorte que la question du privilège académique ne s'est guère posée (le dictionnaire de Richelet, de petite taille, ne semblait pas inquiéter les académiciens ; néanmoins il fut publié à Genève). Quant à Furetière, académicien lui-même depuis 1662, on sait comment il dévia la pensée académique et la corrigea à son profit après avoir extorqué un privilège (1684) pour un « dictionnaire des mots techniques » qui finalement fut aussi un dictionnaire général d'environ 40000 mots et donna lieu à un célèbre procès. Le Dictionnaire universel fut publié après sa

1 Originairement publié en 1982 dans *La lexicographie française du XVI^e au XVIII^e siècle*. Actes du Colloque International de Lexicographie dans la Herzog-August-Bibliothek Wolfenbüttel (9–11 octobre 1979). Publiés par Manfred Höfler. (Wolfenbütteler Forschungen ; 18). Wolfenbüttel : Herzog-August-Bibliothek Wolfenbüttel, pp. 137–147.

mort à Rotterdam. Je renvoie, pour tous les détails, à la longue introduction d'Alain Rey qui ouvre la réédition du Furetière (Le Robert, 1978).

Il y a donc eu un centre de réflexion commun, encouragé par le pouvoir (Richelieu d'abord, puis Colbert), qui devait mener à une triple description du français pour lui-même, à une évacuation du latin et du discours métalinguistique bilingue au profit d'une prise en charge totale du français et de la création d'un discours métalinguistique monolingue.

On sait que la dette des premiers monolingues aux bilingues français-latin de Robert Estienne (*Thesaurus latin-français* 1531, et *Dictionnaire français-latin* 1539, enrichis par Nicot, 1606) est immense, et que la partie française des bilingues ne faisait qu'augmenter en richesse et précision pendant tout le XVI^e s. Néanmoins quelle qu'ait été la matière de ces dictionnaires, ils avaient la caution du bilinguisme. La disparition complète de cette caution constitue une véritable révolution dans la conception même du français comme langue.

Pour nous, lexicologues spécialistes du français, qui sommes précédés par une longue tradition lexicographique, cette arrivée du dictionnaire français monolingue au XVII^e s. est à plus d'un titre étonnante. Nous considérons en effet, que, parmi les descriptions lexicales, la plus difficile, et de loin, est la description synchronique, parce qu'elle est immanente, motivée de l'intérieur et parce qu'il est moins aisé de repérer des différences que des changements. Les études synchroniques doivent être aujourd'hui conquises sur le domaine historique dont la force explicative constitue un piège constant : nous avons du mal et de la vertu à échapper à l'histoire, si toutefois même ceci est possible. Or, voici que la première tentative de lexicographie monolingue prend d'emblée ce difficile parti synchronique et résout déjà de façon honorable la plupart des problèmes actuellement débattus.

Ceci n'a pas manqué de signaler le XVII^e siècle, chez les historiens de la linguistique, comme le précurseur de la linguistique structurale post-saussurienne du XX^e siècle. Mais c'est évidemment court-circuiter l'histoire des idées que de rapporter des pratiques voisines à des intentions semblables en négligeant le contexte historique épistémique, à la manière de Chomsky faisant sienne la linguistique cartésienne. Il est clair qu'au XVII^e siècle, comme au XX^e, c'est l'*histoire* qui est rejetée. Mais c'est l'ambiguïté de ce terme qui permet une telle affirmation, dans la mesure où il désigne à la fois un passé opposé au présent, et un processus, une évolution, opposée à un état (évolution très mal connue au XVII^e s.). En matière de lexicographie, le lieu de l'émancipation par rapport à l'histoire est le refus du bilinguisme dans l'axe du temps : au XVII^e s., refus du dictionnaire bilingue français-latin, le latin repré-

sentant le passé ; au XX^e siècle, refus du dictionnaire bilingue entre deux états de langue. Ou si l'on veut, pour les deux périodes, refus d'une mise en communication d'une langue vivante, le français actuel, avec une langue morte, soit le latin, soit l'état de langue précédent (la langue morte étant ou bien le métalangage, dans le premier cas, ou bien le langage-objet, dans le deuxième cas).

La lexicographie du XVII^e siècle est donc fondamentalement la construction et l'avènement du métalangage français opposé au métalangage latin qui, en tant que langue morte achevée et fixée, constituait à la fois un repère stable, et une sorte d'espéranto pour les lecteurs de toutes les langues. Diderot affirmait, au siècle suivant : « il n'y a qu'une langue morte qui puisse être une mesure exacte, invariable et commune pour tous les hommes qui sont et qui seront, entre les langues qu'ils parlent et qu'ils parleront » (Encycl. IV, 638–9). Ce métalangage artificiel était évidemment incapable d'analyser une langue vivante ; à la disparité de structures propre aux équivalences bilingues, s'ajoutait l'absence de mots latins pour les réalités contemporaines, et le langage-instrument qui doit être plus puissant que le langage-objet se trouvait dans une situation inverse. Au contraire, l'utilisation d'un métalangage définitionnel français homomorphe assura la pénétration du système sémantique de la langue, et permit un progrès décisif dans l'analyse du lexique. Les trois dictionnaires monolingues synchroniques du XVII^e siècle inaugurent à la fois la construction d'un métalangage lexical et la seule analyse théoriquement satisfaisante du lexique et de la sémantique du français en usage.

Ce hardi dégagement du bilinguisme français-latin né de la conscience collective et politique d'une langue adulte et rayonnante qui prenait elle-même le relais du latin, eut par la suite ses repentirs, liés notamment à l'accueil du public. L'édition de 1709 du Richelet réintègre les mots latins.

« Nous avons mis la signification latine de tous les mots en faveur des estrangers qui la plupart n'entendent pas mieux l'explication française qu'on en donne que le mot même que l'on voulait expliquer. »

Néanmoins ils ne font que doubler la définition et constituent un méta-langage secondaire de type véhiculaire.

Le système définitionnel est définitivement installé et, en dépit des coups qui lui ont été portés jusqu'à nos jours, il semble qu'on n'ait rien trouvé de meilleur pour le remplacer. On a aujourd'hui constaté la faillite du discours

montré et de l'image : l'addition de singularités ne saurait faire une généralité et restituer un code ; comme dit Russell « on ne peut comprendre la généralité qu'en dehors de l'énumération » (*An Inquiry into Meaning and Truth*, p. 262).

Ceci posé, quel est le modèle lexicographique monolingue inauguré par les dictionnaires ? Les trois ouvrages présentent des traits communs et chacun, des traits originaux qui auront une importante postérité.

Les traits communs : – Les dictionnaires de Richelet, Furetière et l'Académie présentent des entrées par ordre alphabétique (méthode inaugurée par Estienne), les mots étant traités à leur ordre dans les deux premiers, et renvoyés avec les familles dans les derniers. Héritage du XVI^e s. également, la nomenclature offre des entrées et sous-entrées imprimées en caractères différents ; les sous-entrées sont soit des syntagmes en voie de lexicalisation, soit de véritables dérivés. La nomenclature articule donc des familles morphologiques à l'intérieur du lexique (je reviendrai sur le cas du dictionnaire de l'Académie). On remarque aussi que les deux types évoqués de sous-entrées ne sont pas distingués typographiquement : ils sont tous deux en italique dans Richelet (à *Danger*, *Tiers* et *Danger* ; à *Dangereux*, *Dangereusement*) et tous deux en petites capitales dans Furetière (à *Danse*, DANSEUR et DANSEUR DE CORDE) et dans l'Académie (à *Mot*, EN UN MOT, MOT À MOT et MOTET).

Les trois dictionnaires de langue définissent, et résolvent les problèmes de la polysémie. Néanmoins, l'articulation de la polysémie en synchronie reste floue et va grosso modo du général au particulier, du propre au figuré. Il semble que la première articulation des sens à l'aide de numéros, dans les dictionnaires, soit liée à l'ordre historique (Littré 1863, articulation numérique linéaire – Dictionnaire General 1899, articulation numérique en arbre). Dans les dictionnaires du XVII^e siècle, les articles doivent se lire comme un texte ordinaire continu, et le discours métalinguistique n'est ni abrégé ni normalisé (sauf pour la catégorie grammaticale et certains signes conventionnels limités à Richelet : * pour « figuré », † pour « simple, familier, burlesque »). De telle sorte qu'à chaque changement de sens ou d'emploi, le sujet du discours réapparaît sous la forme d'entrée : l'article TENIR de Furetière présente une vingtaine de sous-entrées TENIR correspondant à sens : TENIR se dit aussi..., TENIR signifie aussi..., TENIR signifie encore... Richelet change de sens ou bien en reprenant le mot directement suivi d'une définition, ou bien en disant *Ce mot, cette préposition*, etc....). Il réapparaît sous forme de pronom dans l'Académie (*Il se dit aussi, Il signifie parfois, Il signifie encore*, etc. – plus rarement *On l'emploie aussi...*, assez fréquemment *On appelle...*).

D'une façon générale la première définition se trouve juxtaposée à l'entrée sans copule, comme dans les dictionnaires modernes. Encore ce modèle n'est-il pas constant. Par ex. dans Richelet « *Descendre*, c'est venir de haut en *bas* » ; dans Furetière « *Datte*, c'est le fruit du palmier ; *Tenon*, c'est le bout d'une pièce de bois... ». On sait que, dans les dictionnaires modernes, la normalisation a été croissant, et que la typographie et les signes sémiotiques divers prennent en charge des types d'information. La juxtaposition de l'entrée et de la définition présente une ambiguïté, du point de vue du métalangage. Car lorsque le verbe qui relie le sujet-entrée à la définition est absent, on ne sait s'il faut rétablir le verbe *être* (discours sur les choses) ou le verbe *signifier* (discours sur les signes). La lexicographie moderne joue, à juste titre selon nous, sur cette ambiguïté entre signifié de signe et concept de chose, alors que le XVII^e s. qui vient de prendre conscience de cette opposition, prétend la respecter – nous en reparlerons à propos de Furetière.

En ce qui concerne l'exemple, on constate que les trois ouvrages ont le souci d'exemplifier l'entrée, c'est-à-dire de la restituer en discours dans des phrases non codées. L'exemple est ou cité ou forgé. Les trois dictionnaires utilisent l'exemple forgé. L'exemple est typographiquement repérable dans les trois dictionnaires, par rapport à la définition imprimée en romain à laquelle il est simplement juxtaposé. Chez Furetière, l'exemple est en romain et le mot-entrée qu'il contient en italique ; chez Richelet, il est aussi en romain mais entre crochets ; dans l'Académie enfin, il est en italique. On trouve trois systèmes qui annoncent une séquence comme exemple : 1) La *typographie contrastive*, par ex. l'italique, comme dans l'Académie, qui aura une grande postérité (dictionnaires Larousse, Quillet, Bordas et Robert). Le Dictionnaire général utilise à la fin du XIX^e siècle, le romain gras, alors que la définition est en romain maigre. 2) Les *marques d'isolement* comme les parenthèses et crochets (qui ont leur correspondant dans les guillemets des citations). 3) La *mise en valeur du mot illustré* dans l'exemple, ce mot seul étant en italique comme dans Furetière, qui aura une postérité dans les dictionnaires de Trévoux au XVIII^e s., et dans le remplacement du mot par un tiret (Dictionnaire général, nombreux bilingues actuels). On trouvera, par la suite, des combinaisons variables de ces trois systèmes ; ainsi des exemples en italique avec le mot illustré en romain (dictionnaire de Boiste, 1839), ou le mot illustré en petites capitales (Pierre Larousse, 1872). De ce point de vue, le Littré, qui n'utilise aucun de ces systèmes et donne des exemples et des citations dans le même caractère que celui de la définition, est étonnamment en retrait par rapport aux dictionnaires du XVII^e s. La lecture du Littré, grandement facilitée d'un côté par la numérotation

tion polysémique, est malheureusement rendue confuse par l'amalgame typographique de la définition, de l'exemple et de la citation.

J'ajouterai encore quelques traits communs aux programmes des trois dictionnaires. D'abord concernant les niveaux de langue, on observe un souci dans les trois dictionnaires, de signaler le domaine d'emploi des mots. Les marques d'usage ne sont évidemment pas celles d'aujourd'hui. Les principales indications concernent les mots ou sens vieillies, les termes de métier, les genres littéraires (le burlesque, le comique) qu'on peut parfois assimiler aux genres sociaux (« il est bas », ACAD.).

On remarquera encore que les indications de prononciation, quoique rares surgissent à l'occasion des mots difficiles (ORCHESTRE → *Orquestre* ACAD. ; MONSTRE, l's se prononce ACAD.). – CHIROMANTIÉ → *Kiromancie* (Richelet). Là, interviennent les problèmes d'écart entre la graphie de l'entrée, souvent variable d'un dictionnaire à l'autre : Furetière offre la graphie la plus étymologique et Richelet une graphie simplifiée de sa façon, mieux en rapport avec la prononciation effective. Aucun des trois dictionnaires ne parvient à donner des équivalences satisfaisantes, et très sagement, ils préfèrent signaler « on prononce, ou on ne prononce pas cette lettre etc. ». L'indication systématique de la prononciation, toujours avec les lettres ordinaires, ne se fera que dans la seconde moitié du XVIII^e s., l'initiative en revenant à John Walker dans son dictionnaire anglais (1755) ; le premier grand dictionnaire français qui l'indique pour tous les mots est le dictionnaire de Landais (1834).

Les traits originaux importants des trois dictionnaires se manifestent d'abord dans le choix de la nomenclature ; mais les différences sont assez connues, et je ne m'y attarderai pas ici. Pour s'en tenir à la microstructure des ouvrages, on constate des types d'information spécifiques : le *Richelet*, qui donne systématiquement les étymologies des mots, et des citations littéraires contemporaines, annonce le Littré et les dictionnaires Robert. Richelet réalise ici le premier projet de l'Académie, qui était de citer les bons auteurs, jusqu'au moment où les académiciens s'avisèrent qu'ils étaient ces auteurs-là. Le *dictionnaire de l'Académie* offre un extraordinaire regroupement des mots français par familles morpho-étymologiques qui annonce le Dictionnaire du français contemporain, mais les ambitions de ce dernier sont beaucoup plus mesurées. Le dictionnaire de l'Académie ne regroupe pas seulement les racines françaises et leurs dérivés, mais aussi les mots issus de racines latines, sans jamais faire d'étymologie ni justifier le rapprochement d'allomorphes. Par exemple au mot *chair*, on trouve les composés des allomorphes *carn-* et *charn-*, à croire on trouve *crédule* etc. Je prépare moi-même un dictionnaire de langue

qui tente de rendre les hardiesses de l'Académie acceptables en synchronie (on sait que l'Académie supprima cette présentation dans l'édition de 1718 et renonça à regret, pour satisfaire ses lecteurs, à ce qui faisait sa foncière originalité). Enfin, le *Furetière*, par son programme de « définition de choses », ouvre la voie des encyclopédies et de tous les dictionnaires encyclopédiques qui vont suivre, constituant un genre particulier de dictionnaire dont la source reste bien le langage, mais dont l'intention est l'acquisition des connaissances.

L'essentiel du discours métalinguistique des dictionnaires étant le discours définitionnel, j'aimerais signaler brièvement quels sont ses caractères au XVII^e s. et ce qui le distingue du discours actuel de la lexicographie.

D'abord j'entendrai *discours définitionnel* de façon large et ambiguë, comme « Tout discours qui informe sur le sens », qu'il le fasse de façon implicite ou explicite, soit en parlant des choses, avec la copule *être*, soit en parlant des signes, avec des verbes métalinguistiques comme *signifier*, *dire*, *appeler*. L'entrée de dictionnaire étant un signe déterminé (à signifiant non interchangeable), la lecture de la définition de chose est : Telle chose appelée X est un Y, et de cette définition d'un objet dénommé on peut induire le signifié du signe qui dénomme.

La pratique définitionnelle stricte (avec *être* ou sans copule) des lexicographes du XVII^e s., est, comme on l'a dit, assez satisfaisante, et pas tellement éloignée de la pratique actuelle. La définition aristotélicienne par genre et différence est absolument souple et ne s'inquiète pas de repérer le genre prochain, mais tout incluant comme et courant dans la chaîne des inclusions (exactement comme le suggère Leibniz dans les *Nouveaux Essais sur l'entendement*, écrits au début du XVIII^e s.). Tout est défini, même les mots sémantiquement les plus pauvres ou primitifs, et lorsque la définition est impossible, le lexicographe escalade un degré de la hiérarchie des langages, tout comme aujourd'hui dans les cas des mots grammaticaux, par exemple. La définition aristotélicienne est comme on disait « une définition de mots », dans la mesure où « la chose ainsi nommée » est simplement distinguée des « choses autrement nommées » (traits pertinents) sans entrer dans la description, l'origine, l'utilisation, etc. de l'objet. (Elle répond à la double question : Est-ce que toutes les choses appelées X sont des Y ? Est-ce que tous les Y sont des choses appelées X ?) Autrement dit, on est dans le système langagier de la désignation, donc du signifié dénotatif. Mais ce qu'on appelait « définition de chose », qui excède la simple définition aristotélicienne, n'échappe pas aux caractères de la première, car aucune définition langagière ne peut parler des choses sans que ces choses soient « ainsi nommées », donc signifiées dans la

langue de la définition. Les logiciens eux-mêmes sont aujourd'hui persuadés qu'il n'existe de vérité que dans une langue, jamais indépendamment d'elle (disparition de la « proposition » au profit de la « phrase assertive »). Même une description des choses qui échapperait au système définitionnel est liée à la langue et informe sur elle (c'est justement le discours quelconque, le corpus grâce auquel les linguistes étudient la langue). La plupart du temps, d'ailleurs, la définition de chose doit, pour faire connaître la chose en question, sortir du cadre lexical qui est le sien (périphrase de mot), la phrase et même l'énoncé transphrastique étant nécessaire au contenu à exprimer. De telle sorte que les définitions de l'Académie et de Furetière, au sens strict de *définition*, sont tout à fait semblables, et que c'est la reprise d'un nouveau discours qui fait chez Furetière la différence d'information, ce discours étant encyclopédique mais non définitionnel. Ainsi les définitions de *datte* dans les deux dictionnaires :

DATTE. f. f. Le fruit du palmier. On appelle aussi de cette sorte une espèce de prune.

DATTE. f. f. C'est le fruit du palmier, & une espèce de prune. On devoit écrire *datte*. Ce fruit se cueille en automne avant qu'il soit meur ; & est semblable aux myrabolans Arabesques, ou à nos pruneaux de Tours : & alors il est verd en couleur, aspre & astringent. Quand les *dattes* sont meures, elles deviennent rouslès, ayant un noyau dur, longuet & fendu par enbas. Son écorce ou sa couverture, quand elles sont en fleur, sont fort différentes, & ont autant de diversité de couleurs que les figues. Il y en a de noires, de blanches, & de rouslès. Il y en a de rondes comme pommes, & fort grossières. Il y en a de petites comme pois cices ; d'autres grosses comme une grenade. Les meilleures sont les *dattes* royales. Les unes ont des os ou noyaux, les autres n'en ont point. Les unes les ont mols, les autres tendres. Theophraste. On l'appelle en Latin *datylus* ou *palmula*, *elate*, ou *spata*. On l'appelle aussi en François *figue royale*, ou *carottes*. Il y a aussi des *dattes* d'Inde qui viennent d'un palmier sauvage qu'on appelle *tamarindos*.

Ce qui, chez Furetière, définit la chose, est soit une phrase où ne figure pas le mot, soit une phrase où il figure, c'est-à-dire un exemple encyclopédique. La plupart des dictionnaires de langue ont recours à ce procédé pour informer sur la chose en même temps que sur le signifié du signe. La définition reste donc la définition. Elle est parfois fautive du point de vue de la catégorie grammaticale

de la périphrase définitoire, ce qui arrive beaucoup moins souvent aujourd'hui. Acad. : *Nageur*, euse s. v. (substantif verbal) Qui nage, qui sait nager. *Bon nageur*, *grand nageur*. – *Panetier* s. m. (substantif masculin) Qui a la charge de distribuer le pain – Elle est parfois incomplète, mais dans les mêmes cas qu'aujourd'hui (Acad. : *Mourre*, Sorte de jeu fort usité en Italie), spécialement pour les termes nécessitant une définition taxinomique : (Acad. : *Morue*, Espèce de poisson assez connu, *Nénufar*, Sorte d'herbe aquatique servant à la médecine ; Richelet : *Datura*, Fleur qui fleurit en août et est de bonne odeur). Enfin la définition des verbes actifs enserre constamment le complément, alors qu'aujourd'hui le lexicographe tente de respecter la substituableté synonymique en ne le mettant pas, ou en le mettant entre parenthèses (Acad. : *Démesler*, Tirer et séparer les choses qui sont mêlées ensemble – *Mélanger*, Faire un mélange d'une chose avec une autre). La définition de verbes actifs qui devrait comporter une préposition, ne la présente jamais (Acad. : *Miner*, Faire une mine [manque *dans*]). D'une façon générale, le lexicographe s'en tient à un énoncé définitionnel verbal compréhensible en soi sans se préoccuper de l'intégration syntaxique. On remarquera la présence fréquente de l'article devant l'incluant définitionnel (Acad. : *Mesurage*, L'action de mesurer ; *Dedans*, La partie intérieure de quelque chose). On a cette construction dans les définitions en anglais, de nos jours.

Le discours définitionnel se développe assez souvent de façon continue avec le verbe *être*, comme on l'a déjà signalé (Richelet : *Descendre*, c'est venir de haut en bas – Furetière : *Datte*, c'est le fruit du palmier ; *Datif*, c'est le troisième cas de la déclinaison ; *Danser*, c'est se plier et se relever en cadence...). On relève une construction avec *être* absolument inconnue aujourd'hui, une prédication définitionnelle avec une entrée nominale non précédée d'article (Acad. : *Messenger* est aussi celui qui est établi pour porter des lettres – Furetière : *Dé* en T. d'Architecture, est un cube de pierre... *Datte*, en chancellerie romaine, est une inscription qu'on va faire sur un registre...). Il est difficile d'estimer si le sujet de la phrase est un signe ordinaire (signifiant une chose) ou un signe autonome. Cet amalgame des deux niveaux était assez fréquent au XVII^e s., on le trouve encore chez Leibniz. Il doit être envisagé comme une saisie synthétique, plus que comme une confusion, au même titre par exemple, que la notion de lettre-phonème (« Les divers sons dont on se sert pour parler, ce qu'on appelle Lettres... » Grammaire de Port-Royal).

Quant à la répartition du discours définitionnel sans copule ou avec *être*, et du discours définitionnel avec des verbes métalinguistiques, elle mérite quelques remarques. On constate d'abord que c'est dans Richelet que

L'opposition des mots et des choses est la plus neutralisée ; il emploie surtout la définition juxtaposée, comme aujourd'hui. Néanmoins beaucoup d'articles commencent par « Ce mot se dit de... », « Ce mot signifie... » sans nécessité particulière. L'opposition la plus motivée par la matière à traiter est dans Furetière. Lorsque l'entrée peut donner matière à encyclopédie, c'est la définition qu'il emploie ; autrement il emploie *signifier* ou *se dire, s'employer*. D'autre part, il semble qu'il réserve la définition stricto sensu au sens premier, et que la polysémie soit envisagée en métalangage, comme les avatars d'une dénomination première (*Danger* : Péril, risque – Signifie aussi Perte, dommage – Se dit aussi pour signifier un inconvénient). Dans les dictionnaires de Richelet et Furetière, les sous-entrées, locutions et proverbes sont définis avec des verbes métalinguistiques ; ces syntagmes et phrases codés sont conçus comme propres à la langue, comme des idiotismes, alors que l'entrée simple garde sa transparence, une relation sentie comme plus directe entre le signe et la chose.

Le dictionnaire de l'Académie, pour sa part, emploie essentiellement des verbes métalinguistiques. Le discours définitionnel devient un discours sur l'emploi des signes et sur leur signification. En cela on peut le comparer au texte de l'actuel *Dictionnaire du français contemporain* soucieux de montrer, par son discours métalinguistique constant, qu'il est bien un dictionnaire de langue (vs Petit Larousse, plus connu), alors que l'analyse du sens peut fort bien se passer de cet appareil compliqué. Dans le dictionnaire de l'Académie, la première analyse de l'article est définitionnelle lorsque certaines conditions se trouvent réunies : mot du langage courant (non marqué), de préférence un nom, qui désigne une réalité, et une vérité commune à tous. Autrement, le discours métalinguistique apparaît : l'Académie est soucieuse de ne pas confondre les mots et les choses dans la mesure où il est politiquement moins dangereux, à l'époque comme aujourd'hui, de parler des premiers que des secondes (ainsi *Papiste*, Terme odieux dont les protestants se servent pour désigner les catholiques). Les verbes de signe qui amènent une information de contenu, dans le dictionnaire de l'Académie se rapportent la plupart du temps à l'usage : ils sont ou actifs ou passifs (*on dit, il se dit ; on l'emploie, il s'emploie ; on le prend, il se prend ; on s'en sert*). Le verbe *appeler* est assez souvent utilisé à l'actif : *on appelle ; appeler* se rapporte aussi à l'usage que le locuteur fait d'un mot pour désigner conventionnellement quelque chose. Le verbe *signifier*, au contraire, est intrinsèque au signe : l'usage n'y est pour rien, il correspond exactement, dans le métalangage, au verbe *être* dans le langage primaire, le mode d'être d'un signe étant de signifier. Aussi son emploi est-il plus rare que celui des autres verbes.

Le système métalinguistique discursif de l'Académie, qui constitue la première mise en place du métalangage sémantique lexical en français, est déjà extrêmement complexe, et illustre l'essentiel des règles sémantico-syntaxiques actuellement en vigueur. Mais l'Académie ne s'en tient pas là et va d'emblée au plus difficile en inaugurant un discours sur les syntagmes codés, les locutions, les proverbes, et même sur des phrases libres les insérant, et en restituant la signification par le moyen du style direct ou indirect : il s'agit d'un véritable discours sur le discours, le plus compliqué qu'on puisse observer dans toute la lexicographie française, où l'emploi du verbe *dire* est poussé aussi loin qu'il est possible, et certainement plus loin qu'il n'est souhaitable, rappelant les pratiques définitoires des axiomatiques (définitions dans les sciences physico-mathématiques). Les structures les plus typiques sont 1) le style direct : *On dit d'un X qui...* : « Y » (on dit aussi, d'Un homme qui aspire à une chose à laquelle il ne saurait parvenir : « *Il voudrait bien avoir cette charge mais elle est trop chère, il n'y saurait mordre* » : Structure inversée *On dit « Y » pour dire « X »* (On dit prov. *C'est un beau mastin, un beau chien s'il voulait mordre*, pour dire, C'est un homme bien fait, de grande mine, qui manque de courage). 2) Le style indirect à connotation autonymique (valeur de discours indirect avec guillemets) : *On dit d'un X qui... que « Y »*. (On dit de l'eau forte qu'*Elle mord sur les métaux* pour dire qu'*Elle creuse*). Structure inversée *On dit que « Y » pour dire (ou quand) X* (on dit aussi fig. qu'*Un homme mord à l'hameçon* pour dire, qu'*Il écoute avec plaisir une proposition qu'on lui fait pour le surprendre*). Le style indirect connotant les paroles rapportées appauvrit l'exemplification, car ses déictiques sont reconvertis dans l'énonciation du rapporteur (On dit qu'on est preneur... vs on dit : « Je suis preneur »).

On aboutit ainsi à des phrases certes correctes, mais sémiotiquement complexes, à cheval sur deux niveaux de la hiérarchie des langages (paroles rapportées), qui, de plus, ont un contenu cocasse (*On dit « X » pour dire Y !*). Furetière n'ignore pas ce tarabiscotage, qu'il a sans doute appris de la docte assemblée, mais il en fait un usage moins systématique.

En conclusion, le métalangage dans les dictionnaires de l'Académie, à un moindre titre dans celui de Furetière et de Richelet, est une mise en place du discours lexicographique actuel et l'excède même par bien des aspects. Il semble que cette construction d'un discours sur le lexique français doive ses excès à la mise en marche d'une nouvelle et puissante machine, le dictionnaire monolingue. Car si les grammaires antérieures à ces ouvrages constituaient un discours métalinguistique, l'analyse du sens y avait peu de part, et c'est ce thème qui crée toutes les difficultés d'expression dans le métalangage.

